

## Il en est de la Démocratie comme de l'Arlésienne.

Quelle surprise, à la lecture de l'organe municipal "Ollioules infos automne/hiver 2020" de constater que "les élus majoritaires", non contents de phagocyster à leur profit les 50 pages qu'il contient, utilisent 1/4 de page, supplémentaire, où ils " *s'étonnent du changement d'attitude des 2 élus de l'opposition... qui utilisent des arguments erronés et entretiennent un sentiment de peur*" à propos de deux projets d'aménagements.

Cette façon de poser le problème, car s'en est un, interpelle les vils représentants de notre microscopique minorité au sein de l'océan majoritaire municipal.

Tout d'abord, on appréciera "l'élégance" du procédé qui, de fait, interdit tout droit de réponse immédiat. En effet Ollioules info ne paraît que tous les trimestres.

Ensuite, on jugera de l'opportunisme, de la majorité, vis à vis d'un article de la minorité , qui, étant exigé plusieurs semaines à l'avance, fait que celle-là s'autorise à en proposer une "analyse", fallacieuse, et à son seul profit.

Ensuite encore, on rappellera que les 2 élus actuels, Mme Zunino-Cartereau et Mr Bercovici, ont remplacé Mrs Brun et Ré dans le microcosme minoritaire, et que l'appréciation des uns peut être différente de l'appréciation des autres.

Ensuite toujours, on constatera qu' "Ollioules infos", n'est ni une tribune philosophique, ni même dialectique...cela se saurait.

Concernant le contenu du 1/4 de page de la majorité :

- le projet Pichaud est bien dans le "lit majeur" de la Reppe, n'en déplaise à qui nierait cette évidence hydraulique.

D'ailleurs les "études", à l'origine du «Plan de Prévention du Risque Inondation», ont montré qu'une partie de l'assiette du projet était soumise à ce risque, pour une crue centennale, confirmant qu'elle participe de fait d'une "zone d'expansion des crues", ce qui est la définition même d'un ...."lit majeur".

C'est l'unique raison, pour laquelle nous, élus de la minorité, sommes opposés à ce projet.

Car, très loin de nous l'idée d'entretenir "*un sentiment de peur*", mais plutôt d'attirer l'attention sur une potentielle crue d'exception, toujours malheureusement possible.

De dramatiques événements, dont le dernier en date dans les Alpes Maritimes, hélas, sont là pour attiser notre vigilance.

- Le projet du Pôle d'Échanges Multimodal, quand bien même il n'impacterait pas, directement, les parcelles agricoles voisines en exploitation, se fera au détriment de quatre parcelles (totalisant un peu plus de 2,5 hectares) qui, CERTES, NE SONT PLUS AGRICOLES, mais qui pourraient le redevenir.

Ce qui serait judicieux, dans ce secteur très artificialisé, aux confins d'Ollioules - la Seyne-sur-Mer, si près de Toulon.

Cela constituerait un début de commencement de "reconquête des terres agricoles", au cœur d'une zone urbanisée, et serait, tout simplement, en adéquation avec les beaux discours officiels sur le sujet.

Info. dernière : une toute récente décision du Conseil D'État, du 23 décembre 2020, vient d'ailleurs de rejeter la demande de pourvoi de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée visant à faire annuler l'ordonnance du 26 octobre 2020 par laquelle le juge des référés du TA de Toulon suspendait *l'exécution de l'arrêté du 26 juillet 2019 du Préfet du Var portant*

*autorisation environnementale pour la réalisation du pôle d'échanges multi-modal de la Seyne-sur-mer.*

Concernant le "fond démocratique" :

- ce qui est "*historique*" et "*exceptionnel*", n'en déplaise aux tenanciers de la démocratie, ce sont les 63,71 % d'abstentionnistes qui se sont manifestés à l'élection municipale, ce qui devrait "obliger" la majorité.

Dans ce contexte, un "Ollioules infos" de 50 pages devrait offrir (arrondi à l'entier le plus proche) 32, 15 et 3 pages, respectivement à la Majorité (c'est-à-dire aux citoyennes et citoyens "lambda"), à la liste "Ollioules pour tous 2020" et enfin à la liste "Alternative de la Gauche et des Écologistes".

Cela ne serait que logique, et justice, quand on sait que l'organe municipal est financé par les impôts de l'ensemble du corps électoral, alors que seul moins de 1/3 de la représentation de celui-ci s'en fait la détentrice.

On perçoit, bien sûr, dans cette "proposition", toutes les limites de notre démocratie électorale !

On pourrait alors seulement "ne se contenter" que de la règle du jeu actuelle, à savoir : 42 et 8 pages, respectivement pour les deux listes en présence à l'élection de mars dernier.

Mais hélas, "fontaine, nous ne boirons....".

Christian BERCOVICI

Claudie ZUNINO-CARTEREAU

Conseillers Municipaux de la minorité à Ollioules

# ANNEXES

Communiqué de la minorité  
publié dans le n° d'automne 2020  
d' « Ollioules infos » :

Face à l'urbanisation et au béton, la raison n'est que peu de chose.  
À Ollioules, comme partout ailleurs, nous sommes confrontés au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, à la crise sanitaire, économique et sociale.  
Nous ne pouvons plus nous permettre un aménagement de territoire tel que ces cinquante dernières années. Nous devons renouveler notre modèle.  
Or deux exemples d'aménagements nous interpellent :  
Le premier est le projet Pichaud qui part pourtant d'un bon sentiment : des logements en centre-ville dont des logements sociaux et un centre médical. Mais une partie de l'emprise au sol est en zone inondable dans le lit majeur de La Reppe.  
Le second, dirigé par la métropole, lui aussi semble procéder d'un bon sentiment : un pôle d'échange multimodal, destiné à développer des modes de transports alternatifs aux confins orientaux de la commune. Mais les travaux bordant les rares terres nourricières périurbaines d'Ollioules menacent une exploitation agricole (AMAP de Denise et Daniel Vuillon).  
Fort heureusement le tribunal administratif de Toulon a ordonné la suspension des travaux.  
Deux projets situés en zone inondable, partiellement. Est-il sage de bétonner plus que de raison dans ces secteurs ? Le béton sera-t-il toujours le plus fort ?  
Claudie Zunino Cartereau, conseillère municipale (EELV)  
Christian Bercovici, conseiller municipal (PCF)

Réponse de la majorité publiée dans le même numéro à côté du communiqué de la minorité :

Les élus majoritaires du groupe « Ollioules pour tous 2020 » s'étonnent du changement d'attitude des 2 élus d'opposition qui, tout en respectant leur rôle, utilisent des arguments erronés et entretiennent un sentiment de peur.  
Pour le projet Pichaud, qui n'est pas sur le lit majeur de la Reppe, la municipalité fidèle à la devise d'Ollioules respecte les obligations imposées par l'Etat pour les logements sociaux. Toutes les études notamment sur le volet inondations ont été réalisées comme l'indique la réglementation. Le service Risques de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a validé le projet.  
Le projet du Pôle d'Échanges Multimodal est mené par la Métropole. Son intérêt est de faciliter les conditions de circulation, sécuriser les déplacements et améliorer la vie du quartier. Cependant, l'emprise foncière de ce projet située majoritairement sur la commune de La Seyne-sur-Mer, n'impacte nullement les surfaces de terres agricoles avoisinantes exploitées ou non. Là aussi, les études d'impact tant sur les nappes phréatiques que sur l'ensemble du volet environnemental (respect des espèces protégées, suivi du chantier par un écologue...) ont été réalisées.  
Le concept du Développement Durable doit allier développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement. Depuis 1983, les équipes municipales successives ont tout mis en œuvre pour conserver et développer les terres agricoles et naturelles (avec la mise à disposition de terrains pour l'installation de jeunes agriculteurs notamment).  
Nous voulons permettre aux Ollioulais de toujours mieux vivre dans une ville durable, résolument tournée vers l'avenir en offrant des services innovants dans un cadre de vie encore et toujours préservé.